



HAL
open science

Parler de l'intimité avec ses langues

Corinne Mencé-Caster

► **To cite this version:**

Corinne Mencé-Caster. Parler de l'intimité avec ses langues. Catalonia, 2022, 30, 10.4000/catalonia.1763 . hal-03891630

HAL Id: hal-03891630

<https://hal.science/hal-03891630v1>

Submitted on 9 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Catalonia

30 | Premier semestre 2022
(Auto)biographie langagière, conscience linguistique
plurilingue, intercompréhension en contexte de
romanité

Parler de l'intimité avec ses langues

Des difficultés de la prise de « conscience plurilingue »

Corinne Mencé-Caster



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/catalonia/1763>

DOI : [10.4000/catalonia.1763](https://doi.org/10.4000/catalonia.1763)

ISSN : 1760-6659

Éditeur

Sorbonne Université - Laboratoire CRIMIC (EA 2561)

Référence électronique

Corinne Mencé-Caster, « Parler de l'intimité avec ses langues », *Catalonia* [En ligne], 30 | Premier semestre 2022, mis en ligne le 01 juillet 2022, consulté le 12 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/catalonia/1763> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/catalonia.1763>

Ce document a été généré automatiquement le 12 octobre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Parler de l'intimité avec ses langues

Des difficultés de la prise de « conscience plurilingue »

Corinne Mencé-Caster

- 1 J'ai engagé depuis quelque temps une réflexion sur l'intime comme catégorie d'analyse pouvant permettre d'appréhender la notion de « langue » sous d'autres aspects que ceux par lesquels elle est généralement abordée. À cet égard, l'essai que je viens de publier, à savoir, *Pour une linguistique de l'intime. Habiter des langues néo (romanes). Entre français, créole et espagnol*¹ constitue bien plus un point de départ, un jalon, qu'un aboutissement.
- 2 Il me paraît important, en effet, de reprendre la réflexion là où je l'ai laissée, de revenir sur les raisons qui m'ont incitée à considérer l'intime comme une catégorie d'analyse pertinente, afin d'examiner en quoi la prise en compte de cette catégorie est non seulement un moyen par lequel des locuteurs peuvent accéder plus aisément à la conscience de leur bilinguïté, mais rend manifeste également l'importance de faits « de langage » que l'on a eu trop tendance à tenir pour négligeables et à laisser donc en dehors de la science linguistique.
- 3 Cette étude s'inscrit dans le cadre théorique de la sociolinguistique du contact des langues, de l'écolinguistique, de l'herméneutique linguistique, de la traductologie et de ce qu'il conviendrait d'appeler une « stylistique de la parole ».

1. Langue, idiolecte, style de parole

- 4 La linguistique structurale s'intéresse à la langue en tant que système et, suivant en cela Antoine Meillet elle se trouve définie comme fait social, c'est-à-dire comme un fait indépendant de l'action de l'individu et de ses actes et qui, au contraire s'impose à lui dans la société, dans la « masse parlante » de tous ceux qui parlent la même langue que lui². Dans cette perspective, la langue se maintient au-delà de l'individu qui n'a pas directement prise sur ses règles ; ainsi, elle est vue comme ce qui surdétermine les individus et s'impose à eux, plus que comme une structure sur laquelle les individus peuvent agir. Ainsi, comme aucun locuteur ne choisit sa langue (maternelle ou première) ni ne peut décider de manière individuelle de modifier le lien entre signifiant

et signifié tel qu'il a été collectivement institué dans cette langue, tous les locuteurs paraissent devoir *subir* la langue. Les écarts sont donc perçus comme des accidents de la parole qui relèvent de faits individuels et ne sont donc pas appelés à se reproduire ni à transformer de manière substantielle la langue.

- 5 Ces divers éléments tendraient ainsi à valider l'idée selon laquelle les rapports entre un locuteur donné et sa langue relèveraient davantage de ce que l'on pourrait appeler une « extériorité », même si, de manière quasi paradoxale, chaque locuteur développe un idiolecte, *son* idiolecte.
- 6 Il semble donc que la prééminence accordée à la dimension « macrolinguistique » conduise ainsi à considérer comme peu pertinente la question du locuteur singulier, et donc, de l'idiolecte. Si, au contraire, on décide d'inverser la perspective et de placer au centre de l'attention le locuteur face à sa langue, il est évident que l'idiolecte acquiert alors une certaine valeur heuristique.
- 7 Il s'avère donc fécond, et ce, dans une perspective épistémologique, de chercher à suivre la trace de cette tension toujours sous-jacente entre une linguistique favorisant le niveau « macro » et une linguistique qui serait plus attentive au niveau « micro » en se situant au plus près des habitudes de langage du/des locuteurs individuels, indépendamment de ce que le prétendu système tend à imposer à ce(s) dernier(s). Loin de prétendre mener à bien une telle reconstruction, je chercherai simplement à examiner ce qui se passe lorsque l'on choisit de délaisser le niveau « macro » pour se concentrer sur le niveau « micro », constitué, on l'a dit, soit par un locuteur donné, soit par une sous-communauté de locuteurs définie par un certain nombre de traits distinctifs au sein d'une communauté plus étendue.
- 8 La question posée est donc la suivante : que se passe-t-il lorsqu'un linguiste choisit de scruter le langage d'une communauté donnée, non pour en décrire de l'extérieur, le système de la langue comme étant une structure où tout se tient, mais pour l'appréhender de l'intérieur comme poly-systèmes complexes où, précisément, tout ne se tient pas ou tout ne se tient pas bien, parce qu'il y a au moins deux langues « en ballottage » en présence chez un même locuteur qui ne sait à quelle langue se vouer ?
- 9 Pour mener à bien cette réflexion, il s'avère utile de se situer du côté de l'idiolecte, en rappelant la définition qui en est communément donnée comme étant le « langage particulier d'une personne, ses habitudes verbales ; le langage en tant qu'il est parlé par un seul individu »³. Lorsque l'on envisage l'idiolecte, non plus au plan strictement individuel, mais à un niveau plus communautaire, il se trouve défini comme suit : « langage d'une communauté linguistique, c'est-à-dire d'un groupe de personnes interprétant de la même façon tous les énoncés linguistiques »⁴.
- 10 Dans un article intitulé « L'idiolecte entre linguistique et herméneutique »⁵, Franck Neveu rappelle les affinités entre « idiolecte » et « époque romantique », afin de montrer que l'intérêt envers des habitudes langagières propres à un locuteur ne pouvait se développer que dans un mouvement visant à mettre en valeur l'individu et le subjectif, tout autant que le sentiment. Il cite ainsi cet extrait de Schmitter : « Le fait que la langue soit conçue comme un phénomène qui reflète des manifestations tant universelles qu'individuelles (spécifiques à des individus, à une culture, à un peuple), représente sans doute un trait commun à toute la linguistique romantique. (Schmitter in Auroux, 2000 : 64) »⁶.

- 11 La « problématique idiolectale » surgit donc en même temps que la vision de la langue comme « organisme » et « principe vital ». Si une telle approche de la langue a pu être le socle, comme le dit si bien Neveu, de « linguistiques racistes qui trouveront à s'exprimer particulièrement dans le comparatisme de la fin du siècle en Europe »⁷, avec, par exemple, la supériorité concédée aux langues flexionnelles, elle a aussi tendu à montrer que la tension entre le général et le particulier qui traverse les études linguistiques est toujours latente, même si elle se cristallise de façon remarquable à certains moments, comme ce fut le cas au XIX^e siècle. Les modalités de résolution de cette tension nous placent alors au cœur de l'objet qui nous préoccupe ici, à savoir, la perception de la langue, saisie au plus près du locuteur individuel ou, à l'inverse, au plus loin, comme structure qui le surplombe. Ainsi s'opposent les visions de Schlegel et Bopp qui, tout en se rejoignant sur la conception de la langue comme organisme, définissent celle-ci depuis deux points de vue distincts :

Leurs conceptions diffèrent toutefois sur un point essentiel : pour Schlegel, l'organisme de la langue est toujours le produit de l'homme, alors que Bopp, partant d'un concept inspiré de l'anatomie et de la biologie, conçoit la langue comme un être propre qui évolue indépendamment de l'homme et de la société selon une certaine dynamique intrinsèque⁸.

- 12 Comme on le voit au travers de cette citation, l'influence des sciences naturelles et médicales sur Bopp l'a conduit à envisager la langue comme un organisme doté d'une « dynamique intrinsèque », « indépendamment de l'homme et de la société ». Cette conception de la langue dont les affinités avec les linguistiques structuralistes sont évidentes, rendent possible, voire souhaitable l'étude « en soi » de la langue comme système où tout se tient, pour ainsi dire, à l'extérieur de l'homme.
- 13 Quant à la vision de la langue comme « produit de l'homme », c'est Humboldt qui, après Schlegel, en proposa sans doute le développement le plus abouti en considérant que :

La langue est sans doute conditionnée par les organes corporels, mais elle se meut dans le libre éther des pensées et des émotions. Cette liberté s'élève au-dessus de l'organisme ; et l'acte du discours ne peut jamais être qualifié, au sens propre du terme, de procédure organique. [...] En règle générale, il faut bien se garder de pousser la comparaison entre système linguistique et système naturel au-delà de ce qu'autorise leur objet propre. Une langue ne peut être traitée à la manière d'un corps de la nature, elle ne nous présente jamais, jusque dans la masse de ses mots et de ses règles, un contenu simplement offert, mais toujours une opération, un procès spirituel, analogue au procès corporel à l'œuvre dans la vie. On ne peut la comparer qu'avec la physiologie, non avec l'anatomie ; en elle rien n'est statique, tout est dynamique⁹.

- 14 Il me paraît d'emblée important de souligner que la conception humboldtienne de la langue comme « opération » toujours dynamique est bien plus à même que la précédente, d'articuler une approche linguistique capable d'intégrer la « parole » individuelle dans ce qu'elle a d'idiolectal. En accordant une attention aux processus de négociations entre les règles imposées par le système et le « dit » du locuteur qui n'est jamais totalement un « déjà-construit », un « prêt-à-l'emploi », la définition humboldtienne de la langue circonscrit une place à l'idiolecte, et ce faisant, à ce qui articule le rapport singulier de l'individu à la langue. Comme le souligne Neveu : « La complémentarité des rapports entre langue et pensée est notamment éclairée par le concept de forme interne qui chez Humboldt remplace la notion de parole intérieure, et pose le cœur de la langue comme le cœur de l'intériorité du sujet »¹⁰.

- 15 S'il est vrai, et Neveu a tôt fait de le préciser, que « Chez Humboldt (notamment 1834), la problématique des singularités langagières apparaît dans une approche philosophico-anthropologique des langues et de leurs caractéristiques discursives, prises comme des réalisations concrètes et individuelles d'un idiome général et abstrait »¹¹, il n'en reste pas moins qu'en refusant, d'une part, de tenir la langue pour un organisme indépendant de l'homme et de sa société et, d'autre part, de surévaluer le poids du système par rapport à celui des actes individuels de langage, Humboldt ouvrait une brèche importante dont les répercussions les plus fortes étaient celles de la reconnaissance du « style individuel », et donc, de la fondation de la stylistique à la française. Quoi de plus idiolectal que le style en effet ?
- 16 On peut, toutefois, se demander pourquoi, dès lors qu'il a été question de « style individuel », on a déserté le champ de la « science de la langue » pour celui de la littérature, réduisant donc le « style individuel » à n'être que la « parole écrite »¹². En effet, le glissement silencieux qui s'est opéré de la « langue » vers le « style », et donc, majoritairement, de la linguistique vers la stylistique littéraire, ne s'est pas accompagné d'un glissement homologue de la « langue » vers la « parole orale », ce qui aurait permis d'étudier la « parole orale », non pas comme fait accidentel, mais comme « style individuel » présentant des traits susceptibles d'être étudiés dans ses écarts avec ce qui tient lieu de « standard », d'« étalon ». De fil en aiguille, de telles analyses auraient sans doute permis de mettre en évidence des « styles de parole ». Or, que trouve-t-on actuellement sous l'étiquette « styles de parole », si ce n'est une approche de la « parole » uniquement comme « voix », c'est-à-dire, comme phonostylistique (registres phonique et prosodique) ?
- 17 Comme le rappellent fort à propos Fagyal et Morel à propos de la laborieuse émergence de la phonostylistique en tant que discipline, « L'étude des variations dans la parole fut longtemps exclue de la tradition linguistique. La naissance et l'élaboration des fondements théoriques de la phonostylistique illustrent bien cette tendance »¹³.
- 18 La dénomination « style de parole » a donc été en quelque sorte confisquée par la phonostylistique », faisant que la « parole », dans cette approche, s'identifie à la « voix », laissant ainsi hors du champ de l'étude du « style de la parole », tout le reste, à savoir ce que Sapir a défini comme étant le « style » : un aspect quotidien de la parole qui caractérise le groupe social tout comme l'individu, et ce, sans référence aucune au seul contexte de l'écrit.
- 19 Il en découle que l'expression « style de parole », loin de référer au seul « style vocal », devrait avoir vocation à rendre compte de la « parole » dans son entier : prosodie, accent, intonation, contenu, forme, etc.
- 20 On peut, en effet, considérer que tous ces éléments constituent des « observables » linguistiques, permettant de caractériser des idiolectes complexes à des niveaux individuels ou « micro-communautaires ». La difficulté vient de ce qu'il faut savoir comment recueillir, traiter et analyser ces « observables », notamment dans des situations de contacts de langues où sont en jeu deux ou plusieurs langues, et non plus une seule.

2. Pour une herméneutique des styles de parole : vers une linguistique de l'intime

- 21 Les enquêtes que mènent les sociolinguistes auprès de locuteurs d'une communauté cible au travers d'un certain nombre de critères préalablement définis, ont-ils véritablement pour objet de déterminer le(s) style(s) de leur parole, et donc, leur(s) idiolecte(s), afin de les comparer au « standard »¹⁴ ?
- 22 Posons tout d'abord qu'en situation de contacts de langue, les choses s'avèrent d'emblée plus compliquées, comme enveloppées d'une forme d'opacité. Le recours à la notion d'« opacité¹⁵ », telle que l'a développée Édouard Glissant, pourrait être ainsi d'une certaine utilité : en instituant l'opacité comme catégorie d'analyse, Glissant entendait renvoyer à l'insuffisante problématisation qui, dans les études culturelles, avait été faite de la pseudo « transparence » de l'Autre, tout autant que de sa langue et de sa parole, ainsi que je me propose de le montrer maintenant.
- 23 Un Autre que moi parle, depuis sa culture et sa langue, et moi je l'entends, mais qu'est-ce que j'entends ? Ce que je sais déjà de lui ? Ce qui, de lui, fait écho dans ma propre culture et ma propre langue ? Me suis-je jamais posé la question de ce que je n'entends pas de lui, de ce que je n'entendrai jamais de lui ?
- 24 Sans reprendre l'entier de l'argumentation sur les limites de la sociolinguistique « traditionnelle », il n'est pas inutile de rappeler que les sociolinguistes n'ont pas toujours suffisamment interrogé leur capacité à déchiffrer correctement les idiolectes de leurs enquêtés, pas plus qu'ils ne se sont questionné de manière suffisamment approfondie sur les stratégies (conscientes et inconscientes) d'évitement et de représentations de soi, souvent « surjouées », par ces derniers. Tout s'est passé, au contraire, comme si l'accès à la parole de l'Autre était direct et que cette parole était transparente : a-t-on pris en compte de façon suffisamment critique, la fabrication « calculée » de la parole de l'enquêté, non pas au sens où il viserait à la contrôler totalement mais davantage au sens d'une falsification ?
- 25 La sociolinguistique du contact des langues est sans doute mieux armée, mais il n'est pas certain que le sociolinguiste du contact, non-natif, ait conscience de tout ce qui se joue dans cette « parole » de l'Autre qui ne se donne jamais aussi bien que dans le retrait. De fait, la tendance spontanée sera de se concentrer sur ce qui est dit, sur la structure des énoncés, sur leur contenu, alors même que l'essentiel, c'est ce qui n'est pas dit, à savoir, ce qui est *tu*.
- 26 C'est à ce lieu précis que s'articule la catégorie de l'intime : ce lieu où la mise en silence d'un potentiel « dire » s'avère plus importante que le « dit » lui-même. C'est pourquoi, et il convient de reconnaître sans parti pris aucun, que les sociolinguistes du contact des langues « natifs » sont sans doute, dans un premier temps, les mieux placés pour identifier ce lieu et tenter de donner une assise scientifique à cette catégorie de l'intime, à partir d'une démarche scientifique qui n'exclut ni l'expérientiel, ni l'existential mais les intègre à ce qu'il est commun de dénommer l'« objectivité » et la « neutralité » du chercheur.
- 27 Pour qu'il en soit ainsi, il importe que le sociolinguiste du contact des langues « natif » consente à se libérer du carcan de la science neutre et désincarnée, afin de chercher les voies et moyens par lesquels décrire ce qu'il pressent être l'expérience des locuteurs qui, comme lui, *éprouvent* leurs langues.

- 28 En ce sens, l'expérience de la « diglossie » (notion certes contestée mais dont la valeur heuristique ne saurait être totalement remise en cause) me paraît inouïe pour au moins trois raisons que je prendrai le temps d'exposer de façon détaillée. Auparavant, il me semble important de mettre en évidence ce qui distingue le locuteur dit « bilingue » ou « plurilingue » du locuteur dit « diglotte ».
- 29 Par locuteur « diglotte », on entendra ici, soit un locuteur bilingue dans un contexte où les deux langues en présence ne bénéficient pas du même prestige, soit un locuteur « monolingue » aux prises, au sein d'une même langue, avec une variété « basse » et une variété « haute » de la langue.
- 30 La difficulté même que l'on peut éprouver à définir le locuteur « diglotte » semble témoigner de la tension permanente qui, dans sa communauté, se joue entre le politique et le linguistique. En effet, tout se passe comme si les compétences langagières du sujet « diglotte » se trouvaient prises dans l'étau des injonctions politiques ; celles-ci tendent à vouloir assigner des territoires précis à l'exercice de ses compétences langagières, ce qui a pour effet de créer chez lui une forme de schizoglossie. Parlant ses langues de façon intermittente en raison des injonctions du dehors, le locuteur « diglotte » éprouve ainsi de la difficulté à s'identifier comme sujet bilingue capable de « rassembler » ses langues au sein de l'écosystème qui serait le sien. Précisément la construction de cet écosystème lui est comme interdite, et c'est en ce sens que l'expérience de ce locuteur « diglotte » me paraît inouïe : elle tend à remettre en cause un certain nombre de points qui semblent relever des « acquis » de la science linguistique et de la définition même de la langue comme « système où tout se tient ».
- 31 1- La prise en compte de l'expérience du locuteur « diglotte » conduit ainsi à ne pas ramener la « compétence langagière » à la seule « compétence linguistique » et à manifester que la langue définie uniquement comme « système » ne prend en compte que l'expérience d'une partie des locuteurs, ceux dits « monolingues ».
- 32 Pour rappel, la compétence langagière englobe trois types de compétences : la compétence linguistique, la compétence textuelle et la compétence discursive. Dans le cas qui nous préoccupe ici, la compétence discursive dont le pendant est la « performance langagière » s'exerce sur le fondement non pas d'une langue, mais au moins de deux langues, et requiert, pour être décryptée, des outils qui relèvent de l'herméneutique linguistique, de la traductologie et de la pragmatique. En ce sens, la notion de « langue-système » s'avère moins pertinente que celle de « macrosystème langagier » ou de « poly-système » incluant toutes les variétés et co-variétés des langues en contact.
- 33 En effet, établir une distinction entre « compétence langagière » et « compétence linguistique » nous renvoie bien du côté du « style de parole », de la « performance idiolectale », lesquels sont toujours propres à un locuteur mais peuvent aussi être partagés, dans certains de leurs traits constitutifs, par une communauté donnée. Nous ne sommes guère éloignés, du moins en partie, de l'herméneutique de Schleiermacher qui a servi de fondement à la poétique du traduire d'Antoine Berman :
- Chaque homme, pour une part, est dominé par la langue qu'il parle [...] Mais, par ailleurs, tout homme pensant librement, de manière indépendante, contribue à former la langue. [...] En ce sens, c'est la force vivante de l'individu qui produit de nouvelles formes dans la matière ductile de la langue, initialement avec pour seul propos momentané de communiquer une conscience passagère [...]. [...] tout discours libre et supérieur demande à être saisi sur un double mode, d'une part à partir de l'esprit de la langue dont les éléments le composent, comme une

exposition marquée et conditionnée par cet esprit, engendrée et vivifiée par lui dans l'être parlant ; d'autre part il demande à être saisi à partir de la sensibilité de celui qui le produit comme une œuvre sienne, qui ne peut surgir et s'expliquer qu'à partir de sa manière d'être¹⁶.

- 34 Il m'importe de montrer ici comment la dimension interprétative qui est au cœur des quelques lignes précédemment citées s'avère essentielle dans l'appréhension des performances langagières d'un locuteur « diglotte ». C'est pourquoi le sociolinguiste du contact des langues, pour déchiffrer ou décrypter les performances langagières d'un locuteur « diglotte », gagnerait à mettre en œuvre une sorte de « méthode » interprétative proche d'une forme d'herméneutique linguistique. Nous touchons là au régime interprétatif ouvert des langues naturelles, régime qui, loin d'être défini par des fonctions identifiables a priori, le sont par des types d'emplois définissables par les pratiques linguistiques historiquement et culturellement situées. Étant sans fonctions a priori, les langues peuvent être adaptées à un nombre indéfini d'usages, ce dont, précisément, témoigne la variété des « styles de parole ».
- 35 Or, en décidant a priori de la grammaticalité des énoncés d'une langue et de leur « sens », comme c'est le cas, notamment, dans les grammaires génératives, on ferme la porte à la dimension ouverte du régime interprétatif des langues naturelles qui, précisément s'oppose au régime interprétatif prédéfini au moment de leur institution des langages dits « artificiels ».
- 36 Prenons deux exemples que j'ai exploités (mais pas suffisamment) dans mon essai et qui relèvent du contact de langues entre le français et le créole, à savoir, les énoncés suivants :
- « Je retire mes pieds » ; « ma maman est derrière moi ».
- 37 Du point de vue de la grammaire du français, ces énoncés sont correctement formés et semblent donc témoigner d'une certaine compétence linguistique en français. Au plan sémantique, le premier énoncé « Je retire mes pieds » peut s'avérer problématique. Le second semble bien plus « transparent ». Dans tous les cas, la lecture de ces énoncés renvoie à un problème crucial en sémiotique et en sémantique, à savoir, la distinction entre les types et les occurrences, distinction qui régit notamment la question de la polysémie, et plus largement, celle de l'interprétation. En considérant, par exemple, que l'énoncé « Ma maman est derrière moi » a un « sens-type », on tiendra que toutes les occurrences de cet énoncé ont le même sens, lequel renverrait invariablement à l'expression d'une localisation spatiale.
- 38 Autrement dit, on tend à postuler que les occurrences ne diffèrent pas des types, et que l'interprétation va de soi, ou plus grave encore, que la question de l'interprétation ne se pose pas. N'est-ce pas exactement ce qui se passe lorsqu'on ne s'intéresse qu'à la seule compétence/performance linguistique, en dehors de la compétence/performance langagière ? Or, qualifier comment les occurrences diffèrent des types, c'est l'objectif majeur de l'interprétation, ce qui, pour l'analyse de tout énoncé, induit une prise en compte du locuteur et du contexte (situation d'énonciation). La démarche relève donc tout à la fois de l'herméneutique linguistique (elle suppose une interprétation) et de la pragmatique (cette élucidation du sens ne peut se faire en dehors d'un contexte donné), un énoncé ne pouvant être déclaré « en soi » agrammatical ou dénué de sens.
- 39 Ainsi, un énoncé comme « maman est derrière moi » peut signifier « maman me harcèle » dans certains contextes francophones, de même que « je retire mes pieds » peut signifier « je m'en vais ». Pour être compris, ces énoncés ne devraient pas

s'analyser sur le fondement d'un unique système linguistique mais d'au moins deux : le français et le créole. Il conviendrait donc de mobiliser une herméneutique linguistique et des ressources traductologiques, l'énoncé français « je retire mes pieds » étant la traduction littérale de l'énoncé créole « man ka tiré pjé mwen », et celui « ma maman est derrière moi », la traduction littérale de l'énoncé créole « manman-mwen deyè mwen ». En effet, le français des Antilles se caractérise par la production d'énoncés qui relèvent de la traduction littérale du créole en français. Ignorer cela conduit à tenir pour « transparents » des énoncés dont le sens est profondément distinct des « phrases-types » qui semblent leur correspondre en français standard ;

- 40 2- Sur le fondement de ce qui vient d'être dit, on comprend que la prise en compte de l'expérience langagière du locuteur « diglotte » met en évidence comment dans ses postulats et ses modalités de description du langage, une science dite « du langage » a pu exclure un ensemble de locuteurs dont l'expérience et le vécu langagiers ont été tenus pour des « accidents de la parole » négligeables.
- 41 Poser, en effet, un sens prédéfini ou une grammaticalité a priori, c'est tenir les énoncés pour des phrases. Cela revient donc à viser une universalité qui fait fi de toute approche empirique, en excluant, de fait, des langues qu'ils parlent, une bonne partie des locuteurs, considérant que ces derniers parlent mal la langue et/ou que la langue qu'ils parlent de cette façon-là n'a pas droit de cité.
- 42 C'est donc la double conjonction de la naturalisation du sens et de l'interprétation absente, corrélative de l'exclusion du contexte (culturel, social, politique, historique) qui explique en grande partie le malaise et le mal-être des locuteurs « diglottes ». Tout semble mis en œuvre dans la science linguistique « classique », pour leur faire comprendre qu'ils évoluent en marge du système, qu'ils en sont des accidents négligeables, voire regrettables. Il en découle que le primat accordé au monolinguisme dans l'édification de la science linguistique a conduit d'emblée à marginaliser toute une série de contextes et d'énoncés. Se trouvent exclus, en effet, les contextes plurilingues, les énoncés tressés dans l'intimité de deux ou plusieurs langues qui cohabitent sur un même territoire, les mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires officiels, les syntaxes à cheval entre deux ou plusieurs langues. Ces exclusions en chaîne ont tendu non seulement à faire croire que certaines langues ou variétés de langues sont naturellement plus performantes que d'autres mais, de plus, que le vécu langagier de certains locuteurs était naturellement hors du champ de la linguistique, et donc, du monde.
- 43 3- Ainsi, la prise en compte de l'expérience langagière d'exclusion du locuteur « diglotte » et le mal-être qui en résulte permet de mesurer à quel point la langue structure l'identité et comment toute fracture dans les identifications linguistiques conduit irrémédiablement à des fractures encore plus profondes dans les identifications psychiques.
- 44 Il faut ainsi souligner que le déni de l'expérience langagière du locuteur « diglotte » s'accompagne de jugements évaluatifs (parler bien/parler mal), de sanctions (la notion de « faute »), de moqueries (le style de parole au sens où nous l'avons redéfini précédemment, y compris l'accent, l'intonation, etc.), et donc, d'une forme d'exclusion sociale.
- 45 Il est évident que ces locuteurs se voient stigmatisés, non pas seulement dans ce qui constitue leur langue, mais aussi dans ce qui fonde leur « être-au-monde », à travers leurs identifications primordiales. Ils vont ainsi spontanément développer des

sentiments de honte, la honte se définissant comme « l'angoisse de l'effondrement des repères et, à la limite du rejet du monde humain. Elle ne protège de rien. Elle est la catastrophe même »¹⁷.

- 46 Je voudrais m'arrêter quelque peu sur le sentiment de honte, sur ce qu'il implique, en montrant comment il affecte souvent l'identité de l'individu et ses valeurs, et partant, comment il importe que le locuteur puisse tout à la fois nommer ce sentiment et verbaliser son ressenti.
- 47 Serge Tisseron nous en dit ceci (la citation est un peu longue mais vaut la peine d'être reproduite sous ce format) :

La honte [...] est terriblement désocialisante et destructurante. Les manières de parler de la honte sont d'ailleurs éclairantes. On dit de quelqu'un qui a honte qu'il devrait « rentrer sous terre », ou alors c'est lui qui pense : « J'ai envie de disparaître. J'ai envie de rentrer dans un trou de fourmi. Je préférerais ne pas exister. J'aurais voulu ne jamais être là », etc. Il existe en effet des formes extrêmes de hontes dans lesquelles on craint de perdre, même à ses propres yeux, la qualité d'être humain. De façon générale, l'angoisse qui borde toutes les formes de honte est d'ailleurs l'angoisse du non humain, sinon la honte ne serait pas aussi pénible à vivre. Dans la Grèce ancienne, [...] [ê]tre banni signifiait être plongé dans la honte, et ses proches avec soi. Le banni était déclaré étranger dans son propre pays et devait prendre le chemin de l'exil. L'inverse est également vrai : être honteux, c'est éprouver l'angoisse de se sentir exclu du genre humain [...] C'est pourquoi la honte est si difficile à reconnaître, même en son for intérieur¹⁸.

- 48 Il est évident que ces explications sont d'une grande pertinence pour l'examen de la « honte » au plan linguistique. Le locuteur qui a le sentiment d'être aux prises avec deux langues, dont l'une au moins lui apparaît comme socialement stigmatisée, aura honte de parler la langue dite « basse », car en la parlant, il s'identifiera comme « sous-humain » parlant une « sous-langue ». Ce faisant, il développera parallèlement, en parlant la langue dite « haute », un sentiment de crainte, une forme d'appréhension, redoutant de mêler les deux langues et de parler un charabia et de se retrouver ainsi, plongé dans la barbarie linguistique qui n'est jamais très loin du statut de « barbare » humain.
- 49 Si, comme le prétend Tisseron, « La honte est toujours indissociable d'un rapport de force »¹⁹, en s'exerçant du supérieur vers l'inférieur, il s'ensuit que l'individu qui ressent de la honte va chercher à se défaire de celle-ci en s'aliénant à lui-même. Cette aliénation passe par sa soumission aux injonctions sociales et politiques qui lui sont faites (abandonner la « sous-langue », se construire dans la fascination des sujets perçus comme « dominants », etc.).
- 50 C'est pourquoi la honte et l'aliénation vont de pair, de même que la honte et la soumission. Comme le dit Tisseron, « La honte est la mère de tous les totalitarismes »²⁰. Il n'est donc pas étonnant que le locuteur d'une langue socialement reconnue comme « basse » par la majorité, et surtout par le pouvoir, aspirera de manière confuse à « se grandir » en ne la parlant pas et en feignant même de ne pas savoir la parler. La négation de son bilinguisme constitue la meilleure modalité de se sauver de sa honte, la conscience même de ce bilinguisme se trouvant empêchée par la conviction que l'individu porte : il ne saurait être bilingue car sa langue « honteuse » n'est pas une langue. Si c'était le cas, on ne lui reprocherait pas de « parler mal », d'employer des structures qui ne figurent pas dans les grammaires, d'utiliser des mots qui ne sont pas dans les dictionnaires qui font foi.

3. Réussir à parler de l'intime de ses langues et se reconnaître en tant que sujet bilingue

- 51 Il ne fait pas de doute que le locuteur « diglotte » n'a aucune conscience ou seulement une conscience confuse, de tous ces mécanismes liés à la honte, dans la mesure où « la honte, comme tout sentiment, établit en effet au sein même du sujet une séparation entre une partie qui éprouve et une autre qui nomme »²¹. Le sujet agit de manière quasi instinctive pour se débarrasser du sentiment de honte mais ne nomme pas ce sentiment, précisément parce que les sujets, confrontés à la honte, évitent d'y penser et enfouissent celle-ci au plus profond d'eux-mêmes.
- 52 On comprend bien alors pourquoi, face à un sociolinguiste ou à toute autre personne, « ce qui fait honte » au sujet relèvera du « non-dicible » et sera rejetée hors de son expérience de locuteur, puisque ce qui fait honte, c'est, par définition, ce qui se tait. En effet, nommer la honte, c'est déjà l'affronter, la mettre à distance, l'extirper de son for intérieur pour en faire le récit et ne pas se laisser submerger : c'est en ce sens que Marie Cardinal a pu écrire : « J'avais honte de ce qui se passait à l'intérieur de moi, de ce charivari, de ce désordre, de cette agitation, et personne ne devait savoir, pas même le docteur »²².
- 53 Précisément, prendre en compte la catégorie de l'intime dans la démarche linguistique, conduit à ne pas laisser des sentiments comme la honte ou encore la « haine de soi », à l'extérieur du champ de la linguistique ou de la sociolinguistique, mais à les y intégrer pour accompagner les locuteurs, et en particulier, les locuteurs « diglottes » dans l'exploration, puis dans la verbalisation de cet « intime » langagier qui est le leur
- 54 Pour ce faire, il importe, dans l'entier de la science linguistique, et non pas seulement à l'attention de celles et ceux qui s'intéressent à la sociolinguistique du contact des langues de :
- Mettre en place une démarche d'explicitation de ce qu'est une langue et de ce qu'elle n'est pas ; de mettre au jour les rapports historiques de pouvoir qui ont conduit certains dialectes et pas d'autres à « réussir socialement », ce qui revient à montrer que toute langue est un dialecte et que tout dialecte est une langue, les notions de « sous-langue », de langue « basse » n'ayant de pertinence qu'au plan politique, et éventuellement, économique. En ce sens, il serait souhaitable de ne pas se limiter à définir la langue comme un « système de signes » mais de montrer qu'une telle définition en a été donnée pour des raisons heuristiques et que d'autres définitions, tout aussi rentables au plan heuristique, existent : la langue comme « macro-système », « polysystème »²³, en posant d'emblée les problématiques liées au contact des langues. Ceci est d'autant plus légitime que les « plurilingues » sont bien plus nombreux que les « monolingues » et que les phénomènes migratoires, les circulations de personnes, de livres, de films, etc. font que le monolinguisme est avant tout une fiction ;
 - Favoriser la prise de conscience que le bilinguisme ne consiste pas seulement à se mouvoir dans ou entre deux langues prestigieuses ou au statut égal mais à se mouvoir entre deux langues, quels que soient les statuts sociaux et politiques de celles-ci. Cette mise en lumière est essentielle pour que le locuteur « diglotte » comprenne que la « diglossie » (c'est-à-dire le fait qu'il ne puisse pas utiliser une de ses deux langues dans tous les contextes) qui est la situation historico-politique de son lieu, n'entache en rien le fait que, lui, soit un sujet bilingue, avec les avantages individuels que ce bilinguisme est susceptible de lui offrir au niveau cognitif notamment, si seulement il y consent.

- 55 Il en découle que tous les apprentissages linguistiques devront être mis en place à partir de ce qui fonde les identifications linguistiques des sujets et non pas envers et contre ces identifications ;
- Pour parvenir à mettre au jour ces identifications, il convient d'encourager le sujet à « nommer » et à « verbaliser » son expérience langagière, quelle qu'elle soit. En ce sens, l'écriture de soi dans ses langues, notamment par le biais des biographies langagières, permettra, par exemple, au locuteur « diglotte » de se confronter à ce à quoi il a toujours eu peur de se confronter et de poser des mots sur ce qui constitue son vécu langagier, en relation avec le vécu de sa famille et des siens. En effet, Tisseron rappelle que :
[L]a honte « porte aussi son ombre sur plusieurs générations dans la mesure où celui qui l'a éprouvée un jour cherche souvent à s'en débarrasser d'une manière qui fait courir le risque à ses proches, et notamment à ses enfants, de l'éprouver à leur tour. Ceux-ci la feront éprouver à d'autres, de proche en proche, de telle façon que la honte se répand finalement comme une épidémie. On comprend donc que l'écoute de la honte doit toujours être menée sur plusieurs générations, notamment à partir de traumatismes vécus par les ascendants sans être nommés par eux²⁴.
- 56 Il m'importe, pour finir, de dire que parler de l'intime de ses langues ne va pas de soi, précisément parce que l'intime ne s'exhibe pas mais s'enfouit. Si je me suis intéressée en priorité à l'expérience du locuteur « diglotte », c'est parce qu'elle est exemplaire de tout ce qui peut se jouer dans la langue à l'insu des sujets. L'exclusion que subissent les locuteurs qui parlent au moins une langue dénigrée, vient avant tout de ce que leur vécu et leur expérience ont été laissés hors du champ de la linguistique, leurs énoncés ayant été jugés de manière péremptoire comme dénués de sens ou de grammaticalité, sans que soit mise en place de manière systématique une herméneutique, associée à une pragmatique, capable de les interpréter. Pour rappel, cette marginalisation linguistique va de pair avec une marginalisation sociale et ne peut donc être tenue pour un simple « accident ». Il y a là quelque chose qui relève d'une sujétion « masquée » par la naturalisation des rapports de pouvoir et de force, sujétion qu'il faut identifier, nommer et décrypter afin de permettre à nombre de locuteurs de se découvrir comme sujets autonomes et plurilingues. Les discriminations linguistiques sont bien des discriminations à part entière et si elles ne sont pas appréhendées comme telles, elles retardent, chez les locuteurs concernés, la prise de conscience de leur plurilinguisme.
- 57 Si les locuteurs « diglottes » présentent en soi une forme d'exemplarité, c'est bien parce que l'exploration et la verbalisation du rapport tourmenté et complexe qu'ils entretiennent avec *leurs* langues, sont de nature à permettre à tout locuteur, quel qu'il soit, monolingue ou bilingue « confortable », de découvrir le plurilinguisme qui l'habite.
- 58 En effet, tout sujet entretient, même avec les langues qu'il ne connaît pas, des relations de fascination ou de rejet, de curiosité ou d'indifférence ; tout sujet a envie d'apprendre certaines langues ou de renoncer à d'autres pour des raisons que lui-même ignore et qu'il ne pourra découvrir ou approcher qu'à travers l'écriture de sa propre biographie langagière ou à la lecture de celles des autres. Autant dire que le plurilinguisme des autres peut devenir le nôtre si nous consentons à ce que le plurilinguisme soit moins maîtrise de codes qu'ouverture à l'infinie opacité des langues vécues et/ou fantasmées des autres et de nous-mêmes.

BIBLIOGRAPHIE

- BALLY, Charles. *Linguistique générale et linguistique française*. Paris : Ernest Leroux, 1932.
- CARDINAL, Marie. *Les mots pour le dire*. Paris : Grasset, 1975.
- CHISS, Jean-Louis. « La stylistique de Charles Bally : de la notion de « sujet parlant » à la théorie de renonciation ». *Langages*, 77 (1985), p. 85-94.
- HUMBOLDT, Wilhelm von. *Introduction à l'œuvre sur le kavi*. CAUSSAT, Pierre (trad.). Paris : Éditions du Seuil, 1974.
- KARABETIAN Étienne. *Histoire des stylistiques*. Paris : Armand Colin, 2000.
- MARTINET, André. « Idiolecte ». THINES, Georges ; LEMPEREUR, Agnès (dir.). *Dictionnaire général des sciences humaines*. Paris : Éditions universitaires, 1975.
- MENCE-CASTER, Corinne. *Pour une linguistique de l'intime. Habiter des langues néo (romanes). Entre français, créole et espagnol*. Paris : Classiques-Garnier, 2021.
- MENCE-CASTER, Corinne ; JIMENEZ, Maria (dir.). « Aux frontières du système linguistique. Quel statut pour l'énoncé marginal ? ». *Chréode*, 3 (2020).
- NEVEU, Franck. « L'idiolecte entre linguistique et herméneutique ». *Cahiers de praxématique* [En ligne], 44 (2005). <https://journals.openedition.org/praxématique/1641> [consulté le 20-01-2021].
- SCHLEIERMACHER, Friedrich. *Des différentes méthodes du traduire*, Trad. BERMAN, Antoine ; BERNER, Christian. Paris : Le Seuil, 1999.
- TISSERON, Serge. « De la honte qui tue à la honte qui sauve ». *Le Coq-héron*, 184 (2006), p. 18-31. <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2006-1-page-18.htm> [consulté le 15-01-2022].

NOTES

1. MENCE-CASTER, Corinne. *Pour une linguistique de l'intime. Habiter des langues néo (romanes). Entre français, créole et espagnol*. Paris : Classiques-Garnier, 2021.
2. MEILLET, Antoine. « Comment les mots changent de sens ». *Année sociologique*, 1 (1921), p. 8 : « Le langage est donc éminemment un fait social. En effet, il entre exactement dans la définition qu'a proposée Durkheim ; une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme de ces individus, elle est cependant, de par sa généralité, extérieure à chacun d'eux ; ce qui le montre, c'est qu'il ne dépend d'aucun d'entre eux de la changer et que toute déviation individuelle de l'usage provoque une réaction ; cette réaction n'a le plus souvent d'autre sanction que le ridicule auquel elle expose l'homme qui ne parle pas comme tout le monde ; mais, dans les États civilisés modernes, elle va jusqu'à exclure des emplois publics, par des examens, ceux qui ne savent pas se conformer au bon usage admis par un groupe social donné. Les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels Durkheim définit le fait social apparaissent donc dans le langage avec la dernière évidence ».
3. MARTINET, André. « Idiolecte ». THINES, Georges ; LEMPEREUR, Agnès (dir.). *Dictionnaire général des sciences humaines*. Paris : Éditions universitaires, 1975.
4. BARTHES, Roland. « Éléments de sémiologie ». *Communications. Recherches sémiologiques*, 4 (1964), p. 91-135.

5. NEVEU, Franck. « L'idiolecte entre linguistique et herméneutique ». Cahiers de praxématique [En ligne], 44 (2005). <https://journals.openedition.org/praxematique/1641> [consulté le 20-01-2021].
6. Ibid., p. 27.
7. Ibid., p. 29.
8. Ibid.
9. HUMBOLDT, Wilhelm von. Introduction à l'œuvre sur le kavi. CAUSSAT Pierre (trad.). Paris : Éditions du Seuil, 1974, p. 183.
10. NEVEU, Franck. « L'idiolecte entre linguistique et herméneutique ». Art. cit., p. 33.
11. Ibid., p. 30.
12. On peut, à cet égard, signaler les travaux novateurs de Charles Bally à son époque, dans la mesure où il invite à s'intéresser à l'activité du sujet parlant individuel. Dans cette perspective, Bally fournit des pistes intéressantes : il invite à prendre en compte les significations que peuvent prendre certains énoncés dans des contextes particuliers et en fonction des intonations. Ainsi CHISS, Jean-Louis (« La stylistique de Charles Bally : de la notion de « sujet parlant » à la théorie de renonciation. Langages, 77 (1985), p. 90) déclare-t-il : « Ainsi, ce qui compte, c'est d'inventorier, dans une expression donnée, la combinaison des moyens qui concourent à l'expressivité : par exemple le rôle de l'intonation et de l'ellipse dans l'énoncé « le malheureux ! » et plus généralement l'importance de la mimique, de la gestualité, de tous les procédés de la syntaxe « affective » (par exemple la présence ou l'absence du déterminant – le – dans un S.N. apposé, p. 261), la nécessité de partir pour l'examen d'un fait de langue « d'une situation et d'un contexte déterminés » (L.V., p. 66) qui peuvent transformer une phrase banale en une formule pathétique (« c'est toi qui as fait cela », *ibid* p. 77), la constitution d'une théorie des associations ». Il a ainsi une certaine approche du « style de la parole » mais celle-ci est fortement tributaire de la dimension affective et des rapports entre l'esprit et la langue, ce qui n'est pas la perspective choisie dans le présent article.
13. FAGYAL, Zsuzsanna ; MOREL, Mary-Annick. « Phonostylistique : étude du style dans la parole ». L'information grammaticale, 70 (1996), p. 16-20.
14. KARABETIAN, Étienne. Histoire des stylistiques. Paris : Armand Colin, 2000, p. 205 : « Car le style réside dans le rapport entre la langue et ce qui est exprimé. Les différences de rapport correspondent aux styles ou aux différents types de style. Tandis que la grammaire considère la langue en tant que telle, comme pure forme (il est vrai, dans un double sens : comme forme phonique et comme forme interne), la stylistique prend pour objet cette même langue dans ses emplois, en se demandant comment cet ensemble formel exprime un contenu ». On peut mettre en évidence l'importance de Heymann Steinthal dans la constitution de la discipline qu'est la stylistique.
15. GLISSANT, Édouard. Poétique de la relation. Paris : Gallimard, 1990.
16. SCHLEIERMACHER, Friedrich. Des différentes méthodes du traduire, Trad. BERMAN, Antoine ; BERNER, Christian. Paris : Le Seuil, 1999, p. 41-43.
17. TISSERON, Serge. « De la honte qui tue à la honte qui sauve ». Le Coq-héron, 184 (2006), p. 18-31. <https://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2006-1-page-18.htm> [consulté le 15-01-2022].
18. Ibid.
19. Ibid.
20. Ibid.
21. Ibid.
22. CARDINAL, Marie. Les mots pour le dire. Paris : Grasset, 1975, p. 8.
23. La notion de « polysystème » tend à poser que la langue, loin d'être un système homogène, serait une sorte de conglomerats de systèmes imbriqués. Voir à ce sujet : MENCE-CASTER, Corinne ;

JIMENEZ, Maria (dir.). « Aux frontières du système linguistique. Quel statut pour l'énoncé marginal ? ». *Chréode*, 3 (2020).

24. TISSERON, Serge. « De la honte qui tue à la honte qui sauve ». Art. cit.

RÉSUMÉS

Cet article se propose de réfléchir à la catégorie de l'intime dans les études du langage, en se focalisant sur les locuteurs « diglottes » et la singularité de leur parole. En produisant des énoncés qui relèvent de l'articulation entre elles d'au moins deux langues, ces locuteurs remettent en cause la notion de « système où tout se tient » et tendent à manifester la pertinence de la notion de « polysystème ». La prise en compte de ce polysystème révèle la nécessité d'une herméneutique linguistique doublée d'une pragmatique qui questionne le concept de « grammaticalité », afin de ne pas construire une norme exclusive et excluante. C'est à ce prix que l'intime linguistique des locuteurs « diglottes » pourra être exhumé et qu'ils pourront échapper au sentiment de honte qui les guette sans cesse.

This article proposes to reflect on the category of intimacy in language studies, by focusing on "diglotte" speakers and the singularity of their speech. By producing utterances that are the result of the articulation of at least two languages, these speakers question the notion of "system where everything fits together" and tend to demonstrate the relevance of the notion of "poly-system". Taking this poly-system into account reveals the need for a linguistic hermeneutic coupled with a pragmatics that questions the concept of "grammaticality", so as not to construct an exclusive and excluding norm. It is at this price that the linguistic intimacy of the 'diglottes' speakers can be unearthed and that they can escape the feeling of shame that constantly threatens them.

INDEX

Mots-clés : plurilinguisme, diglossie, intime, idiolecte, herméneutique, style de parole, honte

Keywords : plurilingualism, diglossia, intimacy, idiolect, hermeneutics, speech style, shame

AUTEUR

CORINNE MENCÉ-CASTER

RELIR-CLEA

Sorbonne Université

corinne.mence-caster[at]sorbonne-universite.fr